

Communications du Comité

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société pédagogique genevoise**

Band (Jahr): - **(1907)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-242070>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE GENEVOISE

Assemblée générale du 18 avril 1907, petite salle
de l'Institut.

Présidence de M. Edmond MARTIN, président.

1° Communications du Comité.

Bulletin n° 1.

La rédaction et l'envoi du bulletin n° 1 ne donnent lieu à aucune réclamation.

M. F. Lagotala, absent à la séance du 7 mars, tient à dire qu'il s'associe entièrement aux paroles prononcées par M. L. Groscurin. Il rend hommage à la présidence distinguée de M. L. Baatard ; il se plaît à rappeler combien notre ancien président aimait à encourager les jeunes et avec quelle bonne grâce il les faisait profiter des fruits de son expérience. Comme membre du Bureau de la Romande M. Lagotala ne peut que souscrire pleinement à la déclaration de M. A. Charvoz.

Correspondance.

Monsieur le Président donne lecture d'une circulaire de la Société de Gymnastique des Dames, invitant les membres de la Société Pédagogique à assister à un *cours de jeux* qui a lieu le jeudi après-midi, à Versoix, sous la direction de MM^{mes} Ballet et E. Valencien. Ce cours est vivement recommandé à nos sociétaires de l'enseignement primaire.

40^e anniversaire de la Société.

M. le *Président* rappelle à l'Assemblée qu'avec 1907 la Société atteint sa 40^e année d'existence. Le comité a estimé qu'il convenait de marquer cette date par une petite manifestation. Il propose d'une part : de publier une « Notice historique de la Société Pédagogique Genevoise », en second lieu : d'organiser une fête à la campagne.

Ces propositions sont acceptées avec empressement. M. L. *Groscurin* est chargé de la rédaction de la notice et toute latitude laissée au comité pour la mise à exécution de ces projets.

2^o La Caisse de Prévoyance des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

Avant de donner la parole à M. L. *Durand* qui a bien voulu se charger d'introduire le sujet, M. le *Président* en rappelle brièvement la brûlante actualité. La Société Pédagogique, dit-il, ne se substitue nullement à l'Assemblée plénière des fonctionnaires primaires. Son devoir est de renseigner ceux de ses membres qui sont directement intéressés à la question. Nous nous bornerons donc à exposer dans une étude objective et critique la situation de la Caisse de Prévoyance, sans chercher à résoudre le problème.

M. *Durand* donne lecture du travail suivant :

La discussion qui a eu lieu à la dernière assemblée générale de la Caisse de Prévoyance des fonctionnaires de l'enseignement primaire a démontré que cette institution se trouvera, dans quelques années, et malgré son capital élevé, dans une situation critique. La perspective de cette fâcheuse éventualité va mettre prochainement en question la revision des statuts et il m'a paru utile de rappeler, en peu de mots, l'histoire de la société en y ajoutant un court tableau des résultats financiers des époques importantes. Si, en ce faisant, j'ai pu intéresser mes collègues et engager ceux qui sont soucieux de l'avenir à examiner sérieusement la situation de la société, je serai heureux d'avoir présenté ces lignes.

L'idée de la création de la « Caisse de Prévoyance des Régents » remonte à 1836. Les promoteurs rencontrèrent un